

Article 21 du Règlement

A titre de député d'Esquimalt-Saanich et d'ancien membre de ce service illustre, je prie la Chambre de reconnaître officiellement ce 75^e anniversaire du Service de la marine du Canada et d'exprimer unanimement sa gratitude envers ses membres anciens et actuels, hommes et femmes, pour leur dévouement à leur patrie.

* * *

LA MONNAIE

LES PIÈCES DE MONNAIE—LA DIMENSION DES PIÈCES DE 5c. ET DE 10c.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, de façon à détourner l'attention de la Chambre des résultats décevants, bien que temporaires, des élections ontariennes, je voudrais aborder une question brûlante. Pourquoi les pièces de 5c. sont-elles plus grandes que celles de 10c.? Lorsque les pièces de 5c. étaient en nickel et celles de 10c. en argent, c'était compréhensible, mais aujourd'hui les deux pièces sont en métaux moins nobles.

Le sous-comité qui étudie la possibilité de frapper une pièce d'un dollar, initiative que j'appuie, a prouvé ce dont il était capable. Peut-être que, lorsqu'il aura fini son travail actuel, il pourrait s'attaquer à d'autres problèmes, celui que je viens de mentionner, par exemple. Un autre problème pourrait être l'avenir de la pièce de 1c. En avons-nous réellement besoin? Si oui, devrions-nous continuer à les faire en cuivre, métal si coûteux qu'une augmentation des prix pourrait conduire certains à accumuler les pièces pour les fondre?

Nous avons l'occasion de réexaminer toutes nos pièces et de concevoir un ensemble cohérent et distinctif de pièces canadiennes.

* * *

● (1110)

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON RECOMMANDE L'ADMISSIBILITÉ À L'ALLOCATION AU CONJOINT À TOUTES LES PERSONNES ÂGÉES SEULES ET DANS LE BESOIN

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, depuis plusieurs mois je demande au premier ministre (M. Mulroney) et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) d'éviter de faire de l'injustice sociale à l'endroit des personnes âgées, entre 60 et 64 ans, qui sont démunies et à qui est refusée l'allocation au conjoint, tout simplement parce qu'elles sont célibataires, séparées ou divorcées.

Monsieur le Président, le ministre du Revenu national (M. Beatty) nous apprenait la semaine dernière que plus de 1,000 personnes touchant \$100,000 et plus ne paient pas un cent d'impôt au Canada, soit une augmentation de 33 p. 100 comparativement à 1982. De plus, 6,000 personnes, dont le revenu se situe entre \$50,000 et \$99,000, ne paient pas un cent d'impôt au Canada, soit une augmentation de plus de 4,000 personnes comparativement à 1982. Et 6,700 personnes dont le revenu se situe entre \$40,000 et \$49,000 ne paient pas un cent

d'impôt au Canada, soit 5,201 personnes de plus comparativement à 1982.

Monsieur le Président, j'invite tous les députés de cette Chambre à inviter le premier ministre, le ministre des Finances (M. Wilson) et le ministre de l'«injustice» sociale au Canada à imposer un minimum d'impôt à l'endroit des personnes les plus riches afin d'étendre l'allocation au conjoint à toutes les personnes âgées seules et dans le besoin. Et c'est avec des mesures antisociales comme celles que le gouvernement conservateur au fédéral veut prendre, que l'Ontario a réussi à se faire battre, hier, par les libéraux.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES DIFFICULTÉS QUE REPRÉSENTENT LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES POUR LES PERSONNES ÂGÉES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, environ 28,000 personnes âgées du Québec ont vu, ce mois-ci, leur chèque de sécurité de la vieillesse réduit au minimum et leur supplément de revenu éliminé parce qu'elles n'ont pas retourné avant le 31 mars le formulaire de demande nécessaire.

Même si ce supplément leur sera accordé de façon rétroactive après que la demande aura été reçue, beaucoup de ces personnes âgées subiront des difficultés sérieuses pour se nourrir ou pour payer le logement. Le gouvernement doit s'assurer que les délais administratifs soient réduits au minimum pour les demandes reçues après le délai prescrit. Au lieu d'éliminer le supplément, il est sûrement préférable, à l'avenir, qu'un avis de réduction de chèque soit envoyé aux personnes qui n'ont pas retourné leur formulaire un mois avant l'expiration du délai. Ainsi ces personnes âgées ne subiront pas la surprise bouleversante d'une perte soudaine de revenu.

Monsieur le Président, le supplément représente jusqu'à \$328 par mois pour une personne seule. C'est la moitié du revenu mensuel pour les personnes qui sont vraiment dans le besoin. Donc, il va sans dire que ces personnes âgées seront sévèrement affectées par une telle baisse de revenu. Il faut comprendre que ces procédures administratives sont parfois difficiles à saisir pour les personnes âgées. Il vaut mieux, monsieur le Président, adapter la bureaucratie aux besoins particuliers de nos citoyens âgés plutôt que de les faire souffrir par de la paperasserie de leur gouvernement.

* * *

[Traduction]

LE DÉSARMEMENT

LES BESOINS DE TOUS LES PEUPLES DU MONDE

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, ma femme et moi avons trois beaux enfants et, comme je l'ai dit au cours de la dernière campagne électorale, si je réussis seulement à leur éviter d'être les victimes d'une hécatombe nucléaire et à leur laisser un monde où ils puissent vivre pleinement leur vie, je n'aurai pas servi en vain.